



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 056-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.77

Déposée le : 12.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Patzen (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
Steiner (Boll, PEV)

Cosignataires : 5

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Des places de prise en charge pour les requérantes et requérants d'asile

À l'heure actuelle, il n'existe quasiment pas d'offre pour les personnes en quête de protection en Suisse qui nécessiteraient une prise en charge. Les places dans les établissements médico-sociaux ne sont souvent pas disponibles à brève échéance, et la situation précaire de ces personnes complique encore davantage la recherche d'une offre adéquate. Pour ces raisons, il est nécessaire de mettre sur pied des structures adaptées à ce public spécifique. Par ailleurs, les centres d'hébergement actuels ne permettent souvent pas un accès sans obstacle.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles offres s'adressant aux personnes réfugiées âgées ou atteintes dans leur santé existe-t-il aujourd'hui ?
2. Combien de centres d'hébergement sont aujourd'hui sans obstacles ? Lesquels sont-ils ?
3. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel l'offre actuelle de prise en charge pour les personnes réfugiées est insuffisante et qu'un hébergement dans des logements collectifs n'est pas adapté à leurs besoins ?
4. Le Conseil-exécutif prévoit-il la mise en place d'une unité de soins pour personnes réfugiées dans le nouveau centre d'hébergement collectif aménagé dans l'ancien hôpital de Tiefenau ? Des logements sans obstacle sont-ils prévus ? Si tel n'est pas le cas, d'autres offres de ce type sont-elles prévues ?

Destinataire
– Grand Conseil